

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 27 février à 20 heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Monsieur Didier GAULARD, Maire.

**Retransmission de la séance sur le compte Instagram de la mairie : @jps78250**

**Étaient présents :** Didier GAULARD, Maire, Philippe MAURICE, Catherine MOREAU, Jean-Pierre SCHMITT, Patricia JARQUE adjoints. Paul HEBRARD, Gilles GENAIN, Corinne FRANCISCO, Jean- Philippe LEFEVRE, Ouardya LEBOEUF, Virginie RISO, David SAQUET, Agnès LA NOË, conseillers municipaux.

**Absents excusés :** Madame Mélanie BARBARIN ayant donné pouvoir à Madame Catherine MOREAU

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Pierre SCHMITT a été nommé **à l'unanimité**.

Le quorum étant réuni, Monsieur Didier GAULARD, Maire ouvre la séance.

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé **à l'unanimité**.

Monsieur Didier GAULARD, Maire invite l'assemblée à délibérer sur l'ordre du jour.

### **N° 01-02- Approbation du compte financier unique (CFU) 2024**

Le Compte Financier Unique (C.F.U.) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public. À lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ». L'ensemble des collectivités étant tenu de l'adopter à partir des comptes 2026.

Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion. Il simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée, s'appuyant sur un travail collaboratif de la collectivité et du comptable public dans le respect de leurs prérogatives respectives pour établir un document commun.

Le compte financier unique de la commune pour le budget principal, présenté lors du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) du 20 février 2025, et annexé à la présente délibération, est clôturé avec les résultats détaillés ci-après :

L'assemblée est invitée à élire un Président de séance pour le vote du CFU 2024 du budget principal conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales. Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Jean-Pierre SCHMITT en sa qualité d'adjoint délégué aux finances.

EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL 2024

<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Dépenses		774 841,58€ ✓
Recettes		851 889,73€ ✓
Bilan exercice		77 048,15€ ✓
Excédent antérieur		421 979,66€ ✓
Résultat de fonctionnement reporté (002)		499 027,81€ ✓
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Dépenses		741 488,59€ ✓
Recettes		504 162,42€ ✓
Bilan exercice		-237 326,17€ ✓
Excédent antérieur		344 136,04€ ✓
Résultat d'investissement reporté (001)		106 809,87€ ✓
Total dépenses		1 516 330,17€ ✓
Total recettes		1 356 052,15€ -
Bilan exercice		-160 278,02€ -
Excédent antérieur reporté		766 115,70€ -
<b>RESULTAT EXERCICE</b>		<b>605 837,68€ -</b>
Total reste à réaliser Dépenses		929 914,81€ -
Total reste à réaliser Recettes		823 104,94€ -
<b>BILAN Reste à réaliser</b>		<b>-106 809,87€ -</b>
Excédent de résultat reporté (002)		499 027,81€ -
Besoin d'affectation		392 218,81€ -

Après présentation du CFU 2024 du budget principal, par Monsieur Jean-Pierre SCHMITT, Monsieur Didier GAULARD, Maire, quitte la salle pour permettre à l'assemblée de voter.

VU l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 généralisant le CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, relatifs au vote du compte administratif,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU le compte financier unique pour l'exercice 2024 du budget principal,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de procéder au vote du compte financier unique de la commune pour l'exercice 2024 concernant le budget principal,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à **l'unanimité**,

**ADOPTE** le compte financier unique 2024, lequel peut se résumer par le tableau intégré à la présente délibération,

**CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du Trésorier Principal Municipal relatives à celles présentées dans le CFU 2024.

**ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## N° 02-02- Affectation des résultats de l'exercice 2024

Monsieur SCHMITT, adjoint aux finances, après avoir présenté le résultat du Compte Financier Unique (C.F.U) 2024, propose d'affecter les résultats de fonctionnement 2024 du budget communal.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2311-5 et R23.11-11,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU le Compte Financier Unique (C.F.U) 2024 du budget de la commune, lequel il vient d'être adopté

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

**APPROUVE** l'affectation des résultats de l'exercice 2024, comme suit :

- L'excédent de fonctionnement de **499 027,81 €** est reporté au **compte R002** de la section de fonctionnement du budget primitif 2025
- L'excédent d'investissement de **106 809,87 €** est reporté au **compte R001** excédent de la section d'investissement du budget primitif 2025.

## N° 03-02- Vote du taux des taxes

Monsieur SCHMITT, adjoint aux finances, rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2025.

Il est proposé, de ne pas modifier le taux des taxes pour l'année 2025, ci-dessous à savoir :

	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022	Taux 2023	Taux 2024	<b>Taux 2025</b>
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	11.10%	11.10%	26.68 %	26.68 %	26.68 %	<b>26.68 %</b>
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	36.64%	36.64%	36.64 %	36.64 %	36.64 %	<b>36.64 %</b>
Taxe habitation sur les résidences secondaires (THRS)				08.01 %	08.01 %	<b>08.01%</b>

VU l'article 1636 B du Code Général des Impôts (CGI)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

**DECIDE** de voter les taux d'imposition 2025 suivants :

- Taxe foncière (bâti) = 26,68 %
- Taxe foncière (non bâti) = 36,64 %.
- Taxe habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale) = 8,01 %

#### N° 04-02- Approbation du budget primitif 2025

Le budget primitif présenté, retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Monsieur SCHMITT, adjoint aux finances invite le Conseil Municipal à procéder au vote du budget primitif 2025. Tous les conseillers ont reçu un document comportant les propositions assorties d'annexes précisant le contenu des rubriques. Le débat d'orientation budgétaire a eu lieu le 20 février dernier.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) du 20 février 2025 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

**APPROUVE** le budget primitif 2025, chapitre par chapitre, budget qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses, à la somme de :

- / 1 231 827,81 € pour la section de fonctionnement
- / 1 272 554,87 € pour la section d'investissement

#### N° 05-02- Demandes de subventions

Monsieur le Maire fait part des demandes de subventions reçues :

- Collège de la Montcient, pour participation au voyage scolaire organisé en Espagne du 12 mai au 17 mai 2025. Deux élèves de la commune sont concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de donner une subvention d'un montant de **50 € par élèves** soit un montant total de **100 €**. **La subvention sera versée directement aux parents contrairement à l'année précédente.**

- Les Restos du Cœur demande une subvention pour l'année 2025 de 500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 0 voix pour, 12 voix contre** (Didier GAULARD, Philippe MAURICE, Catherine MOREAU, Jean-Pierre SCHMITT, Patricia JARQUE, Paul HEBRARD, Gilles GENAIN, Corinne FRANCISCO, Jean- Philippe LEFEVRE, Ouardya LEBOEUF, Virginie RISO, **2 abstentions** (David SAQUET, Agnès LA NOË) décident de ne pas donner une subvention.

## Informations diverses

**Monsieur Maurice**, informe que plusieurs opérations d'élagage sont en cours dans le village, réalisées par l'entreprise Belbeoc'h.

**Madame Riso**, confirme l'élection d'un nouveau bureau pour l'association « les p'tits oinvillois » lors de l'assemblée générale du 17/01/2025. Le programme des manifestations sera adapté à la récente prise de poste des nouveaux membres selon les fonds et moyens en leur possession. Plusieurs projets sont envisagés, reprise d'anciennes manifestations existantes, mais aussi de nouvelles activités en perspective.

**Madame La Noë**, questionne Monsieur le Maire sur les réparations concernant le mur de soutènement écroulé, rue de la Montcient. Monsieur le Maire fait savoir que le démarrage des travaux de réparations est prévu normalement pour le jeudi 06/03/2025, retardé par les travaux sur les canalisations d'eau en cours, rue de Bachambre. Monsieur le Maire précise que l'arrêté de circulation et de stationnement n'est absolument pas respecté, malgré plusieurs alertes aux riverains qui continuent de bouger les barrières, circuler et se stationner. Le risque étant toujours bien présent Monsieur le Maire se réserve le droit d'user de son pouvoir de police pour faire respecter les mesures de sécurité imposées.

**Monsieur Lefevre**, signale que les cours de l'ASCO sont toujours délocalisés, suite aux travaux de rénovation de la salle des fêtes. L'organisation en extérieur se passe bien, cela devrait durer encore au moins un mois.

**Monsieur le Maire**, annonce que :

- les travaux de rénovation à la salle des fêtes sont en cours. Les entreprises ayant répondu plus favorablement que prévus à l'appel d'offres, le sol sera également refait contrairement au projet initial qui pour des raisons budgétaires ne permettait pas sa réfection. La salle des fêtes ne pourra pas être mise à disposition, de l'association « Oinville en fête », pour la brocante du 21 avril 2025. Madame Moreau confirme que l'organisation sera plus difficile, cette année, du fait de cette contrainte et appelle tout le Conseil municipal et le maximum de bénévoles à participer.
- les dates de fin de travaux de l'école et celle de mise en service de la cantine, prévues respectivement le 14 et 16 mars, sont repoussées au 24 et 26 mars.
- mardi 25 février 2025 a eu lieu une cérémonie de remise du chèque avec Monsieur Pierre Bédier, le Président du Département des Yvelines, et Monsieur Jean-François Renard, représentant de la Région Ile-de-France, délégué spécial à la ruralité. Le chèque d'un montant de 349 910,00 € a été remis à Monsieur le Maire, dans le cadre de l'obtention des subventions du Contrat Rural, pour les différents travaux engagés sur la commune, à savoir l'école, la salle des fêtes et le local technique.

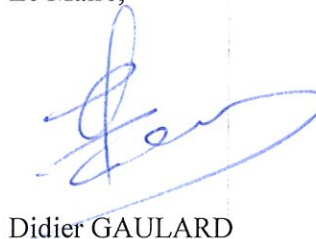
Séance levée à 20h35

Le secrétaire de séance,



Jean-Pierre SCHMITT

Le Maire,



Didier GAULARD